

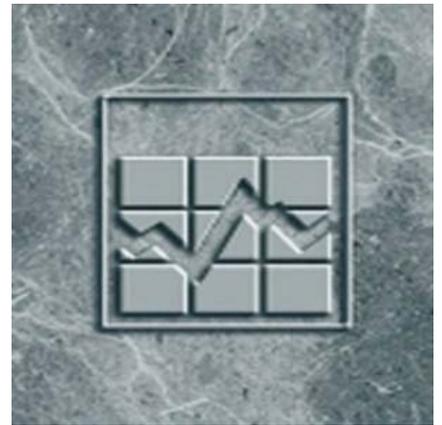
N° 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-40775-3

Série de documents de recherche – Revenu

Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019

par Nathalie Caron et Jacob Plunkett-Latimer

Date de diffusion : le 7 janvier 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

1. Introduction	4
2. Insécurité alimentaire	4
2.1 Résultats relatifs à l'insécurité alimentaire provenant de l'ECR	4
2.2 Comparaison des estimations de l'ECR et de l'ESCC relatives à l'insécurité alimentaire	7
3. Besoins insatisfaits en matière de soins de santé	9
3.1 Résultats de l'ECR sur les besoins insatisfaits en matière de soins de santé	9
3.2 Comparaison des estimations de l'ECR et de l'ESCC relatives aux besoins insatisfaits en matière de soins de santé	11
4. Conclusion	12
5. Annexe	12
6. Références	13

Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019

par Nathalie Caron et Jacob Plunkett-Latimer

1. Introduction

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Cette stratégie fait état des engagements à long terme qui orientent les mesures et les investissements actuels et futurs du gouvernement en vue de réduire la pauvreté. Dans le cadre de cette stratégie de réduction de la pauvreté, trois principaux piliers ont été définis, chacun contenant un ensemble d'indicateurs qui seraient mesurés et surveillés au fil du temps. Le présent article porte sur deux des indicateurs qui peuvent maintenant être produits à l'aide de l'Enquête canadienne sur le revenu : l'insécurité alimentaire et les besoins insatisfaits en matière de soins de santé.

2. Insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire a été désignée comme l'un des quatre indicateurs interreliés du pilier « Dignité » d'*Une chance pour tous*. À la suite de l'annonce de la Stratégie de réduction de la pauvreté, Statistique Canada a mis en place des plans pour créer une mesure annuelle nationale de l'insécurité alimentaire afin d'estimer la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages et d'en suivre les tendances au fil du temps. L'insécurité alimentaire au Canada a déjà été estimée par Statistique Canada à l'aide d'un éventail d'enquêtes dont les forces et les limites varient. Il s'agit notamment de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), de l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) et de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA). Débutant en 2019, pour l'année de référence 2018, le module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM; voir l'encadré) a été intégré à l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR)² annuelle.

Qu'est-ce que le module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages?

Le module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM) est la principale mesure validée de l'insécurité alimentaire au Canada. Il contient 18 questions conçues pour mesurer l'insécurité alimentaire découlant de ressources financières limitées. Selon l'expérience d'un ménage, l'insécurité alimentaire peut être classée en trois catégories :

Insécurité alimentaire marginale :

Inquiétude de manquer de nourriture ou de devoir restreindre les choix alimentaires en raison d'un manque de ressources financières.

Insécurité alimentaire modérée : Réduction de la qualité ou de la quantité des aliments consommés en raison d'un manque de ressources financières.

Insécurité alimentaire grave : Sauter des repas, apport alimentaire réduit et dans les pires cas, passer un ou plusieurs jours sans nourriture.

Dans le présent rapport, le terme « insécurité alimentaire » désigne une insécurité alimentaire modérée ou grave.

2.1 Résultats relatifs à l'insécurité alimentaire provenant de l'ECR

À l'heure actuelle, les données sur l'insécurité alimentaire des ménages sont disponibles par l'intermédiaire de l'ECR pour les années de référence 2018 et 2019³. Il convient de noter que les estimations nationales présentées dans le présent rapport n'incluent pas les populations des territoires (voir les tableaux A2a et A2b en annexe pour les estimations relatives à l'insécurité alimentaire dans les territoires).

1. Voir [Household Food Insecurity in Canada - PROOF \(utoronto.ca\)](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

2. Voir le [questionnaire de l'Enquête canadienne sur le revenu - 2019](#) pour les questions détaillées du module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages.

3. Les questions du module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages portent sur la situation d'un ménage au cours des 12 derniers mois. La collecte pour l'année de référence 2018 a été menée de janvier à juin 2019. Pour l'année de référence 2019, en raison de la pandémie, la collecte a été effectuée en janvier et en février ainsi que de juillet à septembre 2020. Par conséquent, la période de collecte pour l'année de référence 2019 comprenait des mois pendant la pandémie.

En 2018, 11,5 % des personnes vivaient dans un ménage ayant connu une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Ce taux a diminué pour s'établir à 10,6 % en 2019. En 2019, 7,4 % vivaient dans un ménage connaissant une situation d'insécurité alimentaire modérée et 3,2 % vivaient dans un ménage connaissant une situation d'insécurité alimentaire grave.

Les taux d'insécurité alimentaire à l'échelle provinciale variaient dans l'ensemble du Canada (voir le tableau 1). Le Québec affichait le taux d'insécurité alimentaire le plus faible en 2018 (9,0 %) et en 2019 (7,1 %). Le Québec est également la seule province où la variation de l'insécurité alimentaire entre 2018 et 2019 a été statistiquement significative, avec une diminution de 1,9 point de pourcentage. La Nouvelle-Écosse affichait le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé au cours des deux années, soit 15,5 % en 2018 et 13,0 % en 2019. En 2019, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta affichaient un taux d'insécurité alimentaire significativement plus élevé que la moyenne nationale, alors que seul le Québec affichait un taux significativement plus faible. Dans le présent rapport, les différences relatives à la moyenne nationale sont mentionnées pour 2019 si elles sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %.

Tableau 1
Pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et la province, 2018 et 2019

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Canada	5,0	5,0	11,5	10,6*	7,9	7,4	3,6	3,2
Terre-Neuve-et-Labrador	7,1	6,0	12,1	11,8	7,9	8,8	4,2	3,0
Île-du-Prince-Édouard	4,7	5,2	11,5	12,7	7,2	8,8	4,3	4,0
Nouvelle-Écosse	5,7	5,8	15,5	13,0	9,5	8,4	6,0	4,6
Nouveau-Brunswick	5,3	4,5	12,4	10,8	7,8	7,1	4,6	3,7
Québec	4,9	3,5**	9,0	7,1**	6,9	5,2**	2,2	1,9
Ontario	5,0	5,8	11,5	11,2	8,1	7,7	3,4	3,5
Manitoba	5,6	5,4	13,5	12,1	8,4	8,5	5,0	3,6**
Saskatchewan	5,5	5,5	11,7	12,7	7,9	8,9	3,8	3,8
Alberta	5,1	5,6	14,3	12,8	8,4	9,0	5,9	3,8**
Colombie-Britannique	4,4	4,3	11,5	11,2	7,9	8,0	3,6	3,3

* Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 90 %).

** Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. [Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon le groupe d'âge et le sexe.](#)

En plus des différences régionales, l'insécurité alimentaire variait également considérablement selon le type de famille économique (tableau 2). Les taux d'insécurité alimentaire étaient les plus faibles chez les couples de personnes âgées, soit environ 3 % en 2018 et en 2019. En revanche, les taux d'insécurité alimentaire étaient les plus élevés chez les personnes faisant partie d'une famille monoparentale où le parent est de sexe féminin, soit environ 33 % pour les deux années. En 2019, les personnes de moins de 65 ans hors famille économique et les personnes faisant partie d'une famille monoparentale affichaient un taux d'insécurité alimentaire significativement plus élevé que la moyenne nationale, tandis que les personnes âgées hors famille économique, les couples de personnes âgées et les personnes dans les familles non âgées comptant un couple sans enfants affichaient un taux d'insécurité alimentaire significativement inférieur à la moyenne nationale.

Tableau 2**Pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et le type de famille économique, 2018 et 2019**

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Toutes les personnes	5,0	5,0	11,5	10,6*	7,9	7,4	3,6	3,2
Personnes dans les familles économiques	5,1	5,0	10,7	9,8*	7,8	7,2	2,9	2,6
Personnes dans les familles de personnes âgées	2,6	2,8	4,4	4,9	2,9	3,5	1,5	1,3
Personnes dans les couples de personnes âgées	1,9	2,0	2,9	3,0	2,1	2,5	0,8	0,5
Personnes dans les autres familles de personnes âgées	4,4	F	8,3	9,6	4,9	6,2	F	F
Personnes dans les familles non âgées	5,5	5,3	11,8	10,7*	8,6	7,8*	3,2	2,9
Personnes en couple	3,9	3,7	7,2	7,2	4,6	4,9	2,6	2,2
Personnes dans les familles comptant un couple avec enfants	6,5	6,5	11,3	9,7*	8,9	7,7*	2,3	2,0
Personnes dans les familles comptant un couple avec d'autres personnes apparentées	2,7	3,7	8,0	7,7	6,3	5,4	1,7	2,3
Personnes dans les familles monoparentales	9,0	7,4	31,9	30,9	20,8	20,4	11,0	10,4
Personnes dans les familles monoparentales où le parent est de sexe masculin	7,1	F	22,5	22,4	16,7	11,1	5,8	F
Personnes dans les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin	9,4	7,3	33,6	33,0	21,6	22,8	12,0	10,2
Personnes dans les autres familles de personnes non âgées	5,7	4,4	15,9	13,7	10,2	9,4	5,6	4,3
Personnes hors famille économique	4,7	5,1	15,4	14,7	8,3	8,7	7,1	6,0**
Personnes âgées hors famille économique	3,6	3,1	6,8	6,8	4,7	5,1	2,1	1,7
Hommes âgés hors famille économique	3,4	2,6	9,2	7,2	6,0	5,2	3,2	2,0*
Femmes âgées hors famille économique	3,7	3,4	5,5	6,7	4,0	5,0	1,5	1,6
Personnes de moins de 65 ans hors famille économique	5,2	6,1	19,2	18,3	9,9	10,3	9,3	8,0*
Hommes de moins de 65 ans hors famille économique	5,3	5,8	18,7	17,6	8,8	10,7	9,9	6,9**
Femmes non âgées hors famille économique	5,0	6,5	19,8	19,1	11,3	9,9	8,5	9,2

* Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 90 %).

** Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

F Trop peu fiable pour être publié

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. [Tableau 13-10-0834-01 Insécurité alimentaire selon le type de famille économique.](#)

Comme on pouvait s'y attendre, l'insécurité alimentaire variait également considérablement selon le groupe de revenu, les personnes situées dans le quintile de revenu inférieur ayant déclaré les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés, tant en 2018 (26,7 %) qu'en 2019 (22,4 %) [tableau 3]. Fait à noter, les taux d'insécurité alimentaire modérée et grave pour les personnes situées dans le quintile inférieur ont diminué en 2019. L'insécurité alimentaire était présente dans une certaine mesure dans tous les quintiles, mais relativement moins répandue dans les groupes de revenu plus élevé.

Tableau 3**Pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et le quintile de revenu après impôt ajusté, Canada, 2018 et 2019**

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Total des quintiles	5,0	5,0	11,5	10,6*	7,9	7,4	3,6	3,2
Quintile inférieur	8,2	7,5	26,7	22,4**	16,9	14,5**	9,8	7,9**
Deuxième quintile	6,9	6,6	14,3	13,2	10,3	9,4	4,0	3,8
Troisième quintile	5,0	5,3	8,5	8,9	6,7	6,8	1,9	2,0
Quatrième quintile	3,1	4,3	5,5	5,5	3,8	4,2	1,7	1,3
Quintile supérieur	1,8	1,4	2,3	3,0	1,6	2,2	0,6	F

* Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 90 %).

** Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

F Trop peu fiable pour être publié

Note : le revenu après impôt ajusté correspond au revenu après impôt du ménage, lequel a été ajusté en fonction de la taille du ménage. L'ajustement est fait en divisant le revenu du ménage par la racine carrée de la taille du ménage et en attribuant cette valeur à toutes les personnes du ménage.

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

L'insécurité alimentaire variait également d'un groupe d'âge à l'autre. En 2019, les personnes âgées de moins de 18 ans et celles âgées de 25 à 44 ans affichaient un taux d'insécurité alimentaire plus élevé que la moyenne nationale, tandis que les personnes âgées de 55 ans et plus affichaient un taux d'insécurité alimentaire inférieur à la moyenne⁴.

Tableau 4
Pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et le groupe d'âge, Canada, 2018 et 2019

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Toutes les personnes	5,0	5,0	11,5	10,6*	7,9	7,4	3,6	3,2
Moins de 18 ans	7,3	6,7	14,5	13,0	10,7	9,9	3,8	3,1
Moins de 6 ans	8,9	7,0*	13,3	13,8	10,1	10,8	3,2	3,0
6 à 11 ans	6,9	6,7	14,8	12,8	10,4	9,4	4,4	3,4
12 à 17 ans	6,3	6,4	15,5	12,5**	11,7	9,5**	3,8	2,9
18 à 24 ans	4,8	5,9	14,0	11,5**	9,8	7,9*	4,2	3,6
25 à 34 ans	5,2	5,2	12,5	12,7	8,3	8,3	4,3	4,4
35 à 44 ans	6,2	6,4	12,9	13,4	8,3	9,6*	4,6	3,9
45 à 54 ans	4,4	4,7	13,0	10,2**	8,7	6,9**	4,3	3,3**
55 à 64 ans	3,6	3,5	10,0	9,2	6,7	5,7	3,3	3,4
65 ans et plus	3,0	2,8	4,8	5,0	3,3	3,8	1,4	1,2

* Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 90 %).

** Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

F Trop peu fiable pour être publié

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Enfin, les Autochtones, les immigrants récents et les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles de se trouver en situation d'insécurité alimentaire que l'ensemble de la population âgée de 16 ans et plus⁵. En 2019, la proportion d'Autochtones se trouvant en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave était plus du double de celle de l'ensemble de la population. Les immigrants récents et les personnes ayant une incapacité affichaient également des taux d'insécurité alimentaire significativement plus élevés que l'ensemble de la population.

Tableau 5
Pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et certaines caractéristiques démographiques, Canada, 2018 et 2019

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Personnes âgées de 16 ans et plus	4.5	4.6	10.8	10.0*	7.3	6.9	3.6	3.2*
Autochtones vivant hors réserve	5.1	6.1	22.5	22.1	12.4	14.0	10.1	8.1
Immigrants récents (établis depuis 10 ans ou moins)	8.3	9.7	13.2	15.4	10.5	13.4	2.7	2.0
Personnes ayant une incapacité	6.4	6.1	21.1	17.5 **	12.7	10.8 **	8.4	6.7**

* Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 90 %).

** Indique que le taux d'insécurité alimentaire de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

2.2 Comparaison des estimations de l'ECR et de l'ESCC relatives à l'insécurité alimentaire

Les estimations de l'insécurité alimentaire figurant dans le Tableau de bord officiel de la pauvreté au Canada ont d'abord été tirées de l'ESCC⁶. À compter de la diffusion des données de l'ECR de 2020, ces données seront mises à jour à l'aide des estimations annuelles provenant de l'ECR. Les premiers résultats de l'ECR indiquent des différences dans les taux d'insécurité alimentaire par rapport à l'ESCC. Pour la période de référence de 2017-2018,

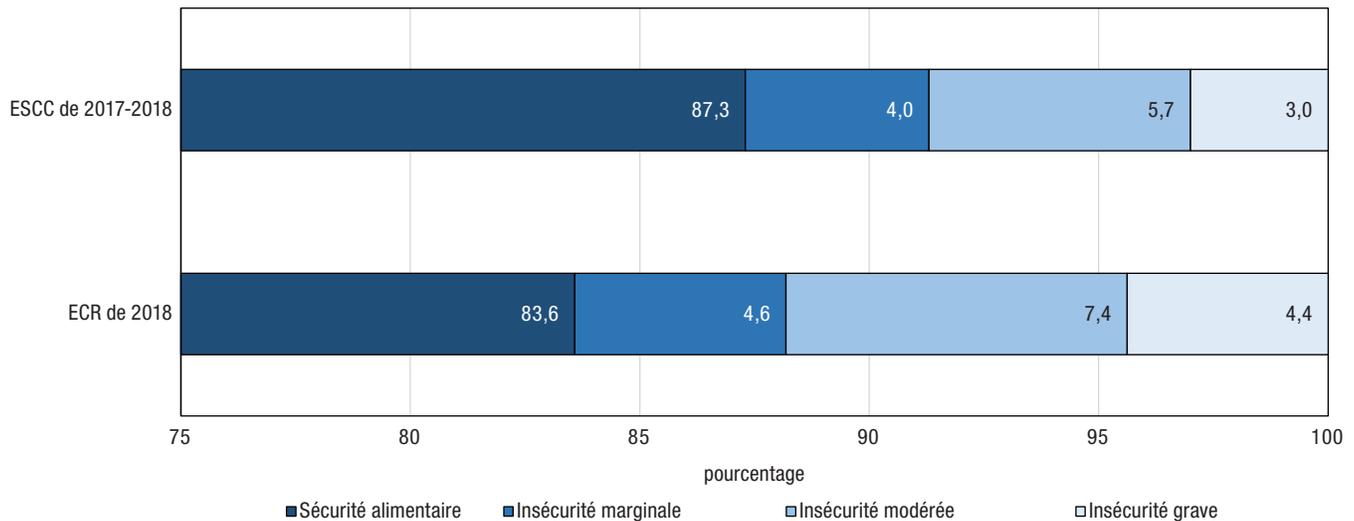
4. L'insécurité alimentaire est déterminée au niveau du ménage. Par conséquent, toutes les personnes d'un ménage en situation d'insécurité alimentaire sont désignées comme telles.

5. Les renseignements relatifs aux Autochtones, à l'immigration et à la situation vis-à-vis de l'incapacité ne sont disponibles que pour les personnes de 16 ans et plus.

6. Les estimations du taux national d'insécurité alimentaire sont calculées à l'aide de l'ESCC selon un cycle rotatif. Le MESAM est inclus dans l'ESCC pour toutes les provinces et tous les territoires deux années sur quatre. Ces deux années sont ensuite combinées pour créer une estimation nationale. Les données les plus récentes disponibles concernent la période de référence 2017-2018.

l'ESCC a estimé que le taux d'insécurité alimentaire modérée ou grave des ménages était de 8,7 % (figure 1). Pour l'année de référence 2018, l'estimation correspondante de l'ECR était de 11,8 %⁷. Bien que les deux enquêtes utilisent les mêmes questions du MESAM, un certain nombre de différences entre les enquêtes peuvent aider les utilisateurs de données à comprendre les différences dans les estimations⁸.

Graphique 1
Niveau d'insécurité alimentaire des ménages, ECR de 2018 et ESCC de 2017-2018



Sources : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Étalonnage des poids de la population. Pour l'ECR, en tant qu'enquête sur le revenu, on procède au calage des poids d'échantillonnage de manière à refléter les totaux de population des relevés T4 en ce qui a trait aux salaires et aux traitements recueillis par l'Agence du revenu du Canada. Cela permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (en fonction des salaires et des traitements) dans l'ensemble de données correspond à celle de la population canadienne. L'élimination du calage des salaires et des traitements pour l'année de référence 2018 de l'ECR entraîne une légère diminution du taux d'insécurité alimentaire des ménages (de 11,8 % à 11,1 %). Toutefois, ces estimations ne concordent toujours pas avec les estimations produites par l'ESCC (8,7 %). Bien que ce facteur semble contribuer à l'écart entre les estimations de l'ECR et de l'ESCC, cette diminution ne comble pas la majeure partie de la différence.

Effets de l'imputation. Un autre facteur qui pourrait influencer les estimations obtenues à partir des deux enquêtes est l'utilisation d'une stratégie d'imputation pour traiter les réponses manquantes dans les données de l'ECR. Pour 2017-2018, l'ESCC n'a utilisé aucune stratégie de ce genre, et les valeurs manquantes ont été codées dans une catégorie distincte intitulée « Non déclaré ». Pour l'année de référence 2018 de l'ECR, une ou plusieurs valeurs des questions relatives à la sécurité alimentaire ont été imputées pour environ 4,5 % de tous les enregistrements. Dans ces cas, toutes les réponses existantes pour chaque ménage ont été conservées, et les valeurs manquantes ont été imputées en utilisant l'approche du plus proche voisin. Pour évaluer l'incidence de ce facteur, des taux distincts d'insécurité alimentaire ont été estimés à l'aide des données de l'ECR de 2018, mais excluant tous les enregistrements où des réponses sur la sécurité alimentaire ont été imputées. Cette modification a entraîné une autre légère diminution du taux d'insécurité alimentaire des ménages, qui est passé de 11,8 % à 11,3 %.

7. Dans cette section, les données de l'ECR sont calculées au niveau du ménage, contrairement aux estimations au niveau de la personne présentées dans la section précédente du présent document. Cela a été fait pour permettre la comparaison avec les valeurs de l'ESCC publiées pour 2017-2018.
8. Comme il a été mentionné précédemment, les territoires ne sont pas inclus dans les estimations nationales de l'ECR. Toutefois, en raison de la population relativement petite des territoires, les taux d'insécurité alimentaire de l'ECR pour le Canada demeurent pratiquement inchangés lorsque les territoires sont inclus. Par conséquent, leur exclusion ne contribue pas à la différence observée entre les estimations de l'ESCC et celles de l'ECR.

Effets du taux de réponse à l'enquête. Bien que l'ECR et l'ESCC soient toutes deux des enquêtes à participation volontaire, l'ECR est un supplément à l'Enquête sur la population active à participation obligatoire dont les taux de réponse sont habituellement plus élevés que ceux de nombreuses autres enquêtes à participation volontaire. En 2018, le taux de réponse de l'ECR était de 77,4 %. En comparaison, le taux de réponse de l'ESCC était de 61,5% pour 2017-2018. L'ECR et l'ESCC adoptent également deux approches distinctes pour tenir compte de la non-réponse aux enquêtes⁹, ce qui pourrait contribuer à des variations des taux d'insécurité alimentaire entre les deux enquêtes, bien que l'étendue de cette incidence soit difficile à mesurer.

Autres variations entre les enquêtes. En plus des facteurs susmentionnés, plusieurs autres différences pourraient avoir une incidence sur les résultats obtenus. Il s'agit notamment des effets possibles découlant du fait que les questions portant sur l'insécurité alimentaire se trouvent dans une enquête axée sur le revenu et le travail par rapport à une enquête axée sur la santé. Les stratégies d'échantillonnage utilisées, les différences dans les modes de collecte (une partie des répondants à l'ECR complète le questionnaire en ligne) et la période de collecte des enquêtes¹⁰ peuvent également avoir un effet sur les résultats. Cependant, la présence ou l'étendue de l'incidence associée à ces facteurs supplémentaires est difficile à isoler et à évaluer.

3. Besoins insatisfaits en matière de soins de santé

Les besoins insatisfaits en matière de santé ont également été désignés comme l'un des quatre indicateurs interreliés du pilier « Dignité » d'*Une chance pour tous*. En plus du module sur la sécurité alimentaire, un module sur les besoins insatisfaits en matière de soins de santé a été ajouté à l'ECR en 2019 pour l'année de référence 2018. Comme pour les estimations sur l'insécurité alimentaire, les données sur les besoins insatisfaits en matière de soins de santé pour les années de référence 2018 et 2019 sont maintenant disponibles.

3.1 Résultats de l'ECR sur les besoins insatisfaits en matière de soins de santé

En 2018, 1,5 million de Canadiens âgés de 16 ans et plus (5,1 %) ont déclaré ne pas avoir reçu de soins de santé lorsqu'ils en avaient ressenti le besoin. Ce nombre est passé à 1,8 million en 2019, ce qui représente 6,0 % de la population âgée de 16 ans et plus¹¹.

Les données de l'ECR de 2018 et de 2019 indiquent une différence dans le taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé selon le sexe. En 2018, le taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé était de 4,6 % chez les hommes et de 5,6 % chez les femmes. En 2019, ces taux étaient respectivement de 5,2 % et de 6,8 %.

Qu'est-ce que le module sur les besoins insatisfaits en matière de soins de santé?

Voici la question qui détermine si une personne a des besoins insatisfaits en matière de santé : « Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous avez senti que vous aviez besoin de soins de santé autres que des services de soins de santé à domicile, mais vous ne les avez pas obtenus? » Des questions subséquentes sont posées aux personnes qui répondent par l'affirmative, comme la ou les raisons pour lesquelles des soins étaient requis ainsi que le ou les types de soins requis.

Les questions de ce module ne sont posées qu'à une personne sélectionnée aléatoirement parmi les personnes âgées de 16 ans et plus dans chaque ménage de l'ECR.

9. L'ESCC utilise un modèle de régression logistique pour déterminer les groupes de réponses homogènes (GRH) de la même province que le ménage non répondant. Le poids de l'échantillon des ménages non répondants est ensuite redistribué à d'autres ménages au sein du GRH. L'ECR utilise l'algorithme CHAID (Chi-square Automatic Interaction Detector) pour déterminer les variables utilisées dans la création des GRH. Les groupes de non-réponse sont formés au niveau de la personne et les poids ajustés sont intégrés au niveau du ménage.

10. La collecte pour l'année de référence 2018 de l'ECR a été effectuée de janvier à juin 2019. Les données des estimations de l'ESCC de 2017-2018 ont été recueillies entre janvier 2017 et décembre 2018, et la moyenne a été établie pour cette période.

11. Comme il a été mentionné précédemment, la collecte pour l'année de référence 2019 a été effectuée en janvier et février ainsi que de juillet à septembre 2020. Par conséquent, la période de collecte pour l'année de référence 2019 comprenait des mois pendant la pandémie.

Tableau 6**Nombre et pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus ayant des besoins insatisfaits en matière de soins de santé, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, 2018 et 2019**

		Nombre de personnes (en milliers)		Pourcentage	
		2018	2019	2018	2019
		Les deux sexes	Tous les groupes d'âge	1 546	1 839**
	16 à 24 ans	163	155	4,1	3,9
	25 à 34 ans	299	395**	5,9	7,6**
	35 à 44 ans	278	327	5,7	6,5
	45 à 54 ans	264	282	5,5	6,0
	55 à 64 ans	294	315	5,8	6,1
	65 ans et plus	247	364**	4,0	5,6**
Hommes	Tous les groupes d'âge	690	784*	4,6	5,2
	16 à 24 ans	71	38**	3,5	1,8**
	25 à 34 ans	125	177*	4,9	6,8*
	35 à 44 ans	134	154	5,5	6,2
	45 à 54 ans	110	129	4,6	5,5
	55 à 64 ans	156	131	6,1	5,1
	65 ans et plus	95	156**	3,3	5,2**
Femmes	Tous les groupes d'âge	855	1 055**	5,6	6,8**
	16 à 24 ans	92	117	4,7	6,0
	25 à 34 ans	175	219	6,8	8,4
	35 à 44 ans	144	174	5,8	6,9
	45 à 54 ans	154	153	6,4	6,5
	55 à 64 ans	139	183*	5,4	7,0*
	65 ans et plus	152	209**	4,5	6,0**

* Indique que le taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 90 %).

** Indique que le taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. [Tableau 13-10-0836-01 Besoins insatisfaits en matière de soins de santé selon le sexe et le groupe d'âge.](#)

Entre 2018 et 2019, les personnes âgées de 25 à 34 ans et celles de 65 ans et plus ont connu une hausse de leur taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé. En 2019, la proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans ayant des besoins insatisfaits en matière de soins de santé était significativement plus élevée que la moyenne nationale, tandis que celle des personnes âgées de 16 à 24 ans était significativement plus faible.

Certaines différences dans les taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé étaient également présentes d'une province à l'autre. En 2019, le taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé était significativement plus élevé que la moyenne nationale en Nouvelle-Écosse et en Ontario, tandis qu'il était significativement plus faible au Manitoba et en Alberta.

Tableau 7**Nombre et pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus ayant des besoins insatisfaits en matière de soins de santé selon la province, 2018 et 2019**

	Nombre de personnes (en milliers)		Pourcentage	
	2018	2019	2018	2019
	Canada	1 546	1 839**	5,1
Terre-Neuve-et-Labrador	25	23	5,8	5,3
Île-du-Prince-Édouard	8	10	6,7	7,8
Nouvelle-Écosse	65	63	8,2	7,8
Nouveau-Brunswick	35	37	5,6	5,9
Québec	402	406	5,8	5,8
Ontario	547	803**	4,6	6,6**
Manitoba	42	48	4,1	4,7
Saskatchewan	41	44	4,7	5,0
Alberta	151	144	4,4	4,1
Colombie-Britannique	229	260	5,7	6,4

** Indique que le taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. [Tableau 13-10-0836-01 Besoins insatisfaits en matière de soins de santé selon le sexe et le groupe d'âge.](#)

Enfin, comme le montre le tableau 8, le pourcentage de personnes ayant des besoins insatisfaits en matière de soins de santé était significativement plus élevé pour certains groupes à risque. Il était près de trois fois plus élevé pour les personnes ayant une incapacité que pour l'ensemble de la population âgée de 16 ans et plus. Les Autochtones ont également déclaré des taux plus élevés que l'ensemble de la population.

Tableau 8**Pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus ayant des besoins insatisfaits en matière de soins de santé selon certaines caractéristiques démographiques, 2018 et 2019**

	2018	2019
Personnes âgées de 16 ans et plus	5,1	6,0**
Autochtones vivant hors réserve	8,2	10,8
Immigrants récents (établis depuis 10 ans ou moins)	3,5	5,2
Personnes ayant une incapacité	14,3	16,2**

** Indique que le taux de besoins insatisfaits en matière de soins de santé de 2019 est statistiquement différent de celui de 2018 (niveau de confiance de 95 %).

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

En plus de déclarer s'ils avaient des besoins insatisfaits en matière de soins de santé, les répondants ont également indiqué pourquoi ces besoins étaient insatisfaits et le lieu où ils ont tenté d'avoir accès à des services de soins de santé. Parmi les raisons énumérées en 2019, le temps d'attente trop long était la raison la plus fréquemment déclarée (32 % des personnes ayant des besoins insatisfaits), suivie du fait que les soins n'étaient pas disponibles au moment où ils étaient nécessaires (27 %). En ce qui concerne les endroits déclarés, 48 % des répondants ayant indiqué avoir des besoins insatisfaits ont déclaré avoir tenté de recevoir des soins au bureau du médecin, suivi d'autres lieux¹² (17 %), des cliniques sans rendez-vous (13 %) et des cliniques externes des hôpitaux (12 %)¹³.

3.2 Comparaison des estimations de l'ECR et de l'ESCC relatives aux besoins insatisfaits en matière de soins de santé

En raison de la rotation du contenu obligatoire, les données nationales les plus récentes sur les besoins insatisfaits en matière de soins de santé déclarés dans l'ESCC concernent l'année 2014. Pour cette année-là, le pourcentage global de besoins insatisfaits en matière de soins de santé était de 11,2 % pour les personnes âgées de 12 ans et plus. Cela représente une différence importante par rapport aux estimations de l'ECR de 5,1 % en 2018 et de 6,0 % en 2019 pour les personnes âgées de 16 ans et plus. La comparaison de ces données doit être faite avec prudence, car les différences entre les taux sont probablement attribuables à deux facteurs principaux. D'abord, la question posée dans le cadre de l'ESCC de 2014 n'indiquait pas d'exclure les services de soins à domicile, contrairement aux versions subséquentes du questionnaire. De plus, l'ESCC a fait l'objet d'un remaniement important en 2015, ce qui a entraîné une interruption de la comparabilité des données recueillies avant et après cette période¹⁴. Les données plus récentes de 2017-2018, disponibles seulement pour cinq provinces, indiquent une différence moins grande par rapport aux résultats de l'ECR.

12. Les autres lieux comprennent les lieux autres que : bureau de médecin, clinique externe d'un hôpital, centre de santé communautaire (ou CLSC), clinique sans rendez-vous ou urgence.

13. Il est à noter que les répondants aux questions relatives à la raison et au lieu ont été priés de choisir toutes les réponses applicables, de sorte que les proportions dépasseront 100 %.

14. Le remaniement de 2015 comprenait des changements apportés à la méthodologie d'échantillonnage, à la base de sondage, à la population et au contenu. De plus amples renseignements sont disponibles à la page [Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Composante annuelle \(ESCC\) \[statcan.gc.ca\]](#).

Tableau 9**Pourcentage de personnes ayant des besoins insatisfaits en matière de soins de santé, selon la province et la source de données**

	ESCC ¹ de 2014	ESCC ¹ de 2017-2018	ECR ² de 2018	ECR ² de 2019
Canada	11,2	..	5,1	6,0
Terre-Neuve-et-Labrador	7,9	..	5,8	5,3
Île-du-Prince-Édouard	10,6	..	6,7	7,8
Nouvelle-Écosse	10,0	6,2	8,2	7,8
Nouveau-Brunswick	8,9	3,8	5,6	5,9
Québec	14,1	..	5,8	5,8
Ontario	10,3	5,8	4,6	6,6
Manitoba	10,3	3,4	4,1	4,7
Saskatchewan	7,4	..	4,7	5,0
Alberta	9,9	5,0	4,4	4,1
Colombie-Britannique	12,0	..	5,7	6,4

1. Personnes de 12 ans et plus

2. Personnes de 16 ans et plus

.. Données non disponibles

Sources : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

4. Conclusion

L'insécurité alimentaire et les besoins insatisfaits en matière de soins de santé ont tous deux été définis comme des indicateurs clés dans *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Ces indicateurs continuent d'être surveillés au moyen d'une gamme de sources et de techniques. Les différences entre les enquêtes utilisées pour estimer l'insécurité alimentaire et les besoins insatisfaits en matière de soins de santé ajoutent une certaine complexité aux comparaisons directes, mais permettent également à chaque enquête d'offrir sa propre perspective du paysage canadien. L'ECR constitue un ajout précieux aux enquêtes existantes mesurant ces concepts en fournissant des estimations nationales stables, sur une base annuelle, en plus d'un éventail de données démographiques et de données sur le revenu.

5. Annexe**Tableau A1a****Nombre et pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et la province, 2018**

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	Nombre de personnes (en milliers)	Pourcentage	Nombre de personnes (en milliers)	Pourcentage	Nombre de personnes (en milliers)	Pourcentage	Nombre de personnes (en milliers)	Pourcentage
Canada	1 823	5,0	4 162	11,5	2 853	7,9	1 310	3,6
Terre-Neuve-et-Labrador	36	7,1	62	12,1	41	7,9	22	4,2
Île-du-Prince-Édouard	7	4,7	17	11,5	11	7,2	7	4,3
Nouvelle-Écosse	53	5,7	145	15,5	89	9,5	56	6,0
Nouveau-Brunswick	39	5,3	92	12,4	58	7,8	34	4,6
Québec	410	4,9	752	9,0	572	6,9	180	2,2
Ontario	720	5,0	1 636	11,5	1 154	8,1	482	3,4
Manitoba	70	5,6	170	13,5	106	8,4	63	5,0
Saskatchewan	60	5,5	127	11,7	86	7,9	41	3,8
Alberta	219	5,1	614	14,3	360	8,4	254	5,9
Colombie-Britannique	207	4,4	548	11,5	377	7,9	171	3,6

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. [Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon le groupe d'âge et le sexe.](#)

Tableau A1b**Nombre et pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et la province, 2019**

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	Insécurité alimentaire marginale (en milliers)	Pourcentage						
Canada	1 841	5,0	3 904	10,6	2 735	7,4	1 169	3,2
Terre-Neuve-et-Labrador	31	6,0	60	11,8	45	8,8	15	3,0
Île-du-Prince-Édouard	8	5,2	20	12,7	14	8,8	6	4,0
Nouvelle-Écosse	55	5,8	123	13,0	79	8,4	44	4,6
Nouveau-Brunswick	34	4,5	80	10,8	53	7,1	28	3,7
Québec	292	3,5	600	7,1	439	5,2	161	1,9
Ontario	840	5,8	1 624	11,2	1 122	7,7	502	3,5
Manitoba	70	5,4	154	12,1	109	8,5	45	3,6
Saskatchewan	60	5,5	140	12,7	98	8,9	42	3,8
Alberta	244	5,6	561	12,8	393	9,0	168	3,8
Colombie-Britannique	209	4,3	542	11,2	384	8,0	158	3,3

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. [Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon le groupe d'âge et le sexe](#).

Tableau A2a**Nombre et pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et le territoire, 2018**

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
Ensemble des territoires	5 700	4,9	28 800	24,9	14 700	12,8	14 000	12,1
Yukon	1 500	4,0	4 600	12,2	3 800	10,0	F	F
Territoires du Nord-Ouest	2 300	5,4	8 500	20,2	3 900	9,1	4 700	11,1
Nunavut	F	F	15 600	44,1	7 100	20,1	8 500	24,1

F Trop peu fiable pour être publié

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Tableau A2b**Nombre et pourcentage de personnes selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage et le territoire, 2019**

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée ou grave		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
All territories	5 700	4,9	32 200	27,6	18 700	16,0	13 600	11,6
Yukon	F	F	6 000	15,3	4 000	10,3	2 000	5,0
Territoires du Nord-Ouest	2 700	6,4	9 800	23,1	6 500	15,4	3 300	7,7
Nunavut	F	F	16 500	46,1	8 100	22,8	8 300	23,3

F Trop peu fiable pour être publié

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

6. Références

Emploi et Développement social Canada. 2018. « [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) », n° de cat. : SSD-212-08-18F.

Statistique Canada. 2019. [Questionnaire - Enquête canadienne sur le revenu - 2019](#).

Tarasuk, V., et A. Mitchell. 2020. L'insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2017-2018. Toronto : Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Extrait de <https://proof.utoronto.ca/>.